

Mercredi 5 mai 2010



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N° 33) — *Loi sur la transparence et la responsabilité en matière de partenariats public-privé/The Public-Private Partnerships Transparency and Accountability Act*

M. HAWRANIK

(N° 222) — *Loi sur les droits des aînés/The Seniors' Rights Act*

M^{me} TAILLIEU

(N° 224) — *Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act*

M. LAMOUREUX

(N° 226) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (éducation sur le don d'organes)/The Education Administration Amendment Act (Education About Donating Organs)*

M. LAMOUREUX

(N° 227) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé sans solde pour donneurs d'organes)/The Employment Standards Code Amendment Act (Unpaid Leave Related to Donating an Organ)*

PÉTITIONS

M. MCFADYEN
M^{me} DRIEDGER
M. LAMOUREUX
M. DERKACH
M. BRIESE
M. SCHULER
M^{me} STEFANSON
M^{me} MITCHELSON
M. EICHLER

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(8 h 49 min)

(Assemblée — Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce)

(salle 255 — Infrastructure et Transports)

(salle 254 — Conservation)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les municipalités (biens abandonnés)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Municipal Amendment Act (Derelict Property)*

M^{me} la *ministre* HOWARD

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N^o 5) — *Loi sur le report des majorations de taxes foncières visant les chalets (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences)/The Cottage Property Tax Increase Deferral Act (Property Tax and Insulation Assistance Act Amended)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba/The Manitoba Association of School Trustees Amendment Act*

M. le ministre SWAN

(N^o 7) — *Loi modifiant le Code de la route (suspension de permis de conduire en cas d'infractions se rapportant au trafic de drogues)/The Highway Traffic Amendment Act (Suspending Drivers' Licences of Drug Traffickers)*

M. le ministre ASHTON

(N^o 8) — *Loi modifiant le Code de la route (précautions que doivent prendre les conducteurs qui s'approchent de dépanneuses ou d'autres véhicules désignés)/The Highway Traffic Amendment Act (Safety Precautions to Be Taken When Approaching Tow Trucks and Other Designated Vehicles)*

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act*

M. le ministre BJORNSON

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act*

M. le ministre BLAIKIE

(N^o 12) — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SWAN

(N^o 13) — *Loi modifiant la Loi sur les recours civils contre le crime organisé/The Civil Remedies Against Organized Crime Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SWAN

(N^o 14) — *Loi sur le contrôle des gilets de protection balistique et des véhicules blindés/The Body Armour and Fortified Vehicle Control Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 15) — *Loi sur les franchises/The Franchises Act*

M. le *premier ministre* SELINGER

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SWAN

(N° 19) — *Loi sur la protection contre la violence familiale et l'intérêt supérieur des enfants (modification de dispositions législatives concernant le droit de la famille)/The Protection from Domestic Violence and Best Interests of Children Act (Family Law Statutes Amended)*

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur le Collège universitaire du Nord/The University College of the North Amendment Act*

M. le *ministre* ASHTON

(N° 21) — *Loi modifiant le Code de la route (dispositifs d'immobilisation et sacs gonflables)/The Highway Traffic Amendment Act (Immobilizers and Air Bags)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 24) — *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones/The Aboriginal Languages Recognition Act*

M. le ministre SWAN

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur la preuve au Manitoba (établissement d'une liste d'organisations criminelles)/The Manitoba Evidence Amendment Act (Scheduling of Criminal Organizations)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre RONDEAU

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances/The Addictions Foundation Amendment Act*

M. le ministre BLAIKIE

(N° 27) — *Loi sur le parc provincial du patrimoine d'Upper Fort Garry/The Upper Fort Garry Heritage Provincial Park Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SWAN

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act*

M^{me} la ministre MCGIFFORD

(N° 29) — *Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et modifications concernant la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire et la Loi sur l'administration scolaire/The Advanced Education Administration Act and Amendments to The Council on Post-Secondary Education Act and The Education Administration Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SWAN

(N° 30) — *Loi sur le renforcement des mesures d'exécution relatives aux paiements de pension alimentaire familiale et modifications diverses (modification de diverses dispositions législatives)/The Strengthened Enforcement of Family Support Payments and Miscellaneous Amendments Act (Various Acts Amended)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N° 31) — *Loi d'exécution du budget de 2010 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2010*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre OSWALD

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

**QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS —
ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE**

QUESTIONS ÉCRITES

M. PEDERSEN

17. Lorsqu'on choisira le tracé de la ligne de transport Bipole III, obtiendra-t-on les emprises nécessaires en proposant aux propriétaires fonciers qui sont des particuliers des servitudes ou en achetant leurs biens-fonds? De quelle façon la valeur de ces biens-fonds sera-t-elle déterminée?
18. Hydro-Manitoba a annoncé publiquement qu'elle ne peut pas utiliser l'expropriation comme mesure d'acquisition d'emprises. Le gouvernement du Manitoba expropriera-t-il les biens-fonds privés au nom d'Hydro-Manitoba en vue de la construction de Bipole III si les propriétaires ne parviennent pas à une entente acceptable avec Hydro-Manitoba?
19. Quelle sera la distance minimale entre Bipole III et les résidences, les cours et les fermes d'élevage?
20. Quels sont les critères d'Hydro-Manitoba pour déterminer les effets de Bipole III sur les animaux d'élevage?
21. Quels sont les effets sur les services de téléphonie cellulaire, les systèmes de positionnement global (GPS) et l'équipement électronique qui sont à proximité de Bipole III?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (commercialisation par abonnement par défaut et amélioration des recours)/The Consumer Protection Amendment Act (Negative Option Marketing and Enhanced Remedies)*

M^{me} SELBY

(N° 228) — *Loi sur la journée des Droits du consommateur/The Consumer Rights Day Act*

M. GOERTZEN

(N° 229) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

PROPOSITIONS

M^{me} BRICK — Organismes manitobains voués aux arts et à la culture

8. Attendu :

que le dynamisme des organismes artistiques et culturels du Manitoba jouit d'une renommée de longue date;

que notre province bénéficie d'une grande diversité de festivals culturels formidables, tels que Folklorama, le Royal Manitoba Winter Fair, le Festival de jazz de Winnipeg, le Festival du Voyageur, le Folk Fest, le Gimli Film Festival et le Festival Fringe;

qu'un nombre impressionnant d'institutions artistiques de renom sont installées au Manitoba depuis longtemps, tels le Royal Winnipeg Ballet, les Danseurs contemporains de Winnipeg, l'Opéra du Manitoba et l'Orchestre symphonique de Winnipeg;

que le dynamisme de la collectivité littéraire de notre province favorise l'épanouissement de jeunes talents et que des auteurs lus internationalement comme Margaret Laurence, Miriam Toews, Carol Shields et David Bergen en sont issus;

que les artistes manitobains proviennent de diverses origines, qu'ils œuvrent dans presque tous les domaines artistiques et qu'ils sont formés et appuyés grâce à un éventail de programmes et de subventions offerts en grande partie par le Conseil des arts du Manitoba;

que le coût de la vie très compétitif de la province et ses excellents services publics en font l'endroit idéal pour les créateurs qui y vivent et qui y travaillent;

que Retrouvailles Manitoba se déroule en 2010, année de célébrations ayant pour but d'attirer vers la province les anciens Manitobains grâce à des festivals et à des activités spéciales;

que Winnipeg est officiellement la capitale culturelle du Canada pour 2010, désignation qui entraîne la tenue de nombreux événements spéciaux dans la ville au cours de l'année,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à continuer d'appuyer les organismes voués aux arts et à la culture qui rehaussent les possibilités de tourisme et la qualité de vie que présente notre province.

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI, 13 MAI 2010

PROPOSITIONS

M. FAURSCHOU — Accessibilité aux pratiques alternatives de santé

9. Attendu :

que les pratiques alternatives de santé, telles la médecine chinoise traditionnelle, l'homéopathie, la naturopathie, la médecine autochtone traditionnelle, la médecine par les plantes et l'acupuncture, permettent notamment d'améliorer la santé physique et mentale;

que ces pratiques peuvent permettre de prévenir, de contrôler et parfois de guérir les affections chroniques, entraînant possiblement des économies à long-terme pour le système de soins de santé;

que la médecine douce est pratiquée de façon régulière dans les systèmes de soins de santé les plus avancés du monde, y compris ceux de la France, de l'Italie et de la Suisse;

que de nombreuses thérapies non conventionnelles sont offertes par des professions de la santé réglementées dans d'autres territoires et que l'expertise de tels praticiens y est reconnue;

que de nombreux Manitobains ne peuvent se permettre les thérapies non conventionnelles parce qu'elles ne sont pas déductibles d'impôt et que, par conséquent, ils n'ont pas accès à leurs bienfaits;

que bien que certains régimes d'assurance-maladie fournis par un tiers couvrent certains volets des thérapies non conventionnelles, un grand nombre de patients ne peuvent se permettre cette couverture supplémentaire et doivent eux-mêmes déboursier le coût total de ces thérapies,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à faire en sorte que les bienfaits découlant des nombreuses pratiques alternatives de santé soient plus accessibles à tous les Manitobains et les Manitobaines;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à envisager d'apporter les modifications législatives nécessaires pour que plus de thérapies médicales alternatives soient déductibles d'impôt.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 5 mai 2010, à 17 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Audit of the Workplace Safety and Health » et daté de février 2007.

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 19 mai 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Audit of the Province's Management of Contaminated Sites and Landfills » et daté d'octobre 2007;
- rapport du vérificateur général intitulé « Special Audit: Rural Municipality of La Broquerie » et daté de mars 2008.

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 2 juin 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Report to the Legislative Assembly – Audits of Government Operations » et daté de novembre 2009 — Chapitre 1 : « Meeting Manitoba's Obligations Under the 1997 Treaty Land Entitlement Framework Agreement ».

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 18 août 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général sur la vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008 (Volumes 1, 2, 3 et 4);
- rapport du vérificateur général sur la vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009 (Volumes 1, 2, 3 et 4).

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 22 septembre 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Report to the Legislative Assembly – Audits of Government Operations » et daté de novembre 2009 — Chapitre 2 : « Personal Care Homes Program ».

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 20 octobre 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Report to the Legislative Assembly – Audits of Government Operations » et daté de novembre 2009 — Chapitre 3 : « Assessment Services Branch ».

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 3 novembre 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Report to the Legislative Assembly – Audits of Government Operations » et daté de novembre 2009 — Chapitre 4 : « Members' Allowances »;
- rapport du vérificateur général intitulé « Operations of the Office » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009.

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 17 novembre 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Previously Issued Recommendations » et daté de mars 2010.
